

Votre référent : Mélanie Azoulay
Adresse : 1 rue des Blagis
 92340 Bourg-la-Reine
Tél : 01 46 01 07 43
Email : bourglareine@apef.fr
Site web : www.apef.fr
Structure déclarée, agréée :
SAP978049484

Organigramme :

Gérante - Mélanie AZOULAY

Assistante : Gabrielle SEGRETIER

Intervenant(e)s à domicile

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30
 Samedi matin : sur rdv

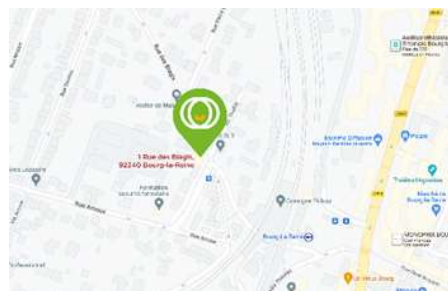
Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture

Transports :

RER B : station Bourg-la-Reine
 BUS 172, 192, 197, 388, 390, 394,
 Paladin 6 et 7 : arrêt Bourg-la-Reine
 RER



Plan d'accès :



ZONE D'INTERVENTION :

Bourg-la-Reine, Sceaux, Fontenay-aux-Roses

LISTE DES PARTENARIATS ET CONVENTIONNEMENTS :

Conseil départemental, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, RAM, France Douche, Famileat.

DDETS : 11 Bd des Bouvets, CS 70146, 92741 Nanterre Cedex

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ L'agence remet **gratuitement** un **devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime **d'une maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, âgée ou handicapée, contacter le numéro d'urgence national 3977 ou rdv sur le site 3977.fr. Plus d'informations dans le livret d'accueil joint.



TARIFS APPLICABLES AU 1er janvier 2025



TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE * APEF BOURG-LA-REINE



	TARIFS HORAIRES		
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
MÉNAGE REPASSAGE			
Détente	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Bien-être	28,64 €	31,50 €	15,75 €
Evasion	29,55 €	32,50 €	16,25 €
Ponctuel	34,55 €	38,00 €	19,00 €

Détails des formules en annexe

AIDE AUX SENIORS			
Aide et accompagnements	28,64 €	31,50 €	15,75 €

Détails des formules en annexe - accompagnement pour personne temporairement dépendantes

GARDE D'ENFANTS			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	28,18 €	31,00 €	15,50 €
Garde d'enfants + 3 ans	27,27 €	30,00 €	15,00 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	30,91 €	34,00 €	17,00 €

Détails des formules en annexe

JARDINAGE			
Régulier	44,17 €	53,00 €	26,50 €
Ponctuel	47,50 €	57,00 €	28,50 €

Détails des formules en annexe

BRICOLAGE			
Ponctuel	50,00 €	55,00 €	27,50 €

Autres prestations : Téléassistance (en partenariat avec Europ Assistance (à partir de 29,90€ TTC - 24,91 HT)

Démarches administratives (40,00 € TTC - 36,36 € HT) Accompagnement véhiculé (31,50 € TTC - 28,64 € HT)

(*) Nos tarifs sont majorés de 25% des heures de nuit (22h - 7h), dimanches et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt instantané, renseignements en agence

Frais de gestion administrative mensuels : 18,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,00 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Majoration tarifs pour les prestations non hebdomadaires 2,00€ TTC (Taux de TVA associé à la prestation)



- SARL MELADOM SERVICES au capital de 5 000 € - Immatriculée au RCS de Nanterre - Siret 97804948400014 - Siège social : 1 rue des Blagis - 92340 Bourg-la-Reine

Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchise - V11 112023

DETAIL DES FORMULES

Ménage / Repassage *

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
MENAGE			
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X
Faire les lits		X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X
Entretien des matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X
Cirer et ranger les chaussures			X
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X
Repasser et ranger le linge de maison		X	X
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretien la literie, les voilages et rideaux			X
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			X
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X
Arroser les plantes		X	X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X

* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

DETAIL DES FORMULES

Aide aux seniors

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

		AIDE (1)
ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Nettoyer les sols et faire les poussières		X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau		X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires,)		X
Faire les lits et changer les draps		X
Ranger et organiser les pièces		X
GESTION DU LINGE		
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison		X
Effectuer des travaux simples de couture		X
GESTION DES REPAS ET COURSES		
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarrasser, ...)		X
Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)		X
Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)		X
Ranger et conditionner les produits achetés		X
ENTRETIEN CADRE DE VIE		
Nettoyer les fenêtres et les vitres		X
Entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières		X
Vider et sortir les poubelles		X
Maintenir une vigilance au domicile		X
Soins et promenades d'animaux de compagnie *		X
ACTIVITES ET SORTIES		
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc **		X
Aider aux tâches administratives		X

(1) Prestations relevant du régime de la déclaration en mode prestataire.

* Service réservé uniquement aux personnes dépendantes

* Service réservé uniquement aux personnes temporairement dépendantes

DETAIL DES FORMULES

Garde d'enfants ⁽¹⁾

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT - 3 ANS *	GARDE D'ENFANT - 18 ANS HANDICAPES *	GARDE D'ENFANT + 3 ANS **	GARDE D'ENFANT PARTAGEE ***
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS				
Amener et aller chercher à la crèche	X	X		X
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie		X	X	X
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires		X	X	X
COURSES / REPAS				
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X	X
Préparer les repas	X	X	X	X
Aider à la prise des repas	X		X	X
SOMMEIL				
Organiser les réveils et les couchers	X		X	X
Organiser les siestes	X		X	X
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT				
Gérer les changes	X		X	X
Accompagner à la propreté	X		X	X
Accompagner au bain, à la douche	X		X	X
Accompagner dans la petite toilette	X		X	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE				
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X		X	X
Aider aux devoirs			X	X
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT				
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X	X
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X	X
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X	X

(1) Garde de 3 enfants maximum par intervention

* Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire, intégrant la garde d'enfant de - 3 ans et les enfants de - 18 ans en situation de handicap

** Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire

*** Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire, comprenant la garde d'enfants de 2 voire 3 familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.

DETAIL DES FORMULES

Jardinage

JARDINAGE

La tonte	X
Le désherbage	X
Le ramassage des feuilles	X
Le débroussaillage	X
La plantation de petits végétaux	X
La taille des haies, arbustes et arbres	X
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	X
Le déneigement des abords immédiats du domicile	X
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)	X
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	X
L'entretien régulier des allées et des terrasses	X
Le traitement des arbres et des arbustes	X
L'application d'engrais et/ou d'amendements	X
L'arrosage manuel des végétaux,	X
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...	X
L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières	X

LE POTAGER

La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	X
--	---

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

Attention : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).

Votre référent : **Mélanie Azoulay**
Adresse : 1 rue des Blagis
 92340 Bourg-la-Reine
Tél : 01 46 01 07 43
Email : bourglareine@apecf.fr
Site web : www.apecf.fr
Structure déclarée :
SAP978049484

Organigramme :

Gérante - Mélanie AZOULAY

Assistante : Gabrielle SEGRETIER

Intervenant(e)s à domicile

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30
 Samedi matin : sur rdv

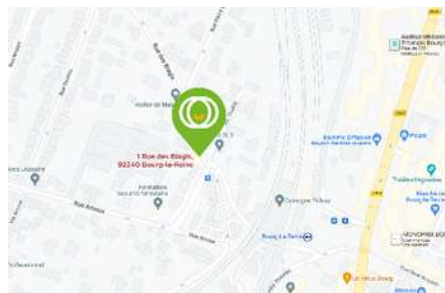
Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture

Transports :

RER B : station Bourg-la-Reine
 BUS 172, 192, 197, 388, 390, 394,
 Paladin 6 et 7 : arrêt Bourg-la-Reine
 RER



Plan d'accès :



**VISITE D'ÉVALUATION DE VOS BESOINS
ET DEVIS GRATUIT**

L'agence mandataire APEF :



Disponible pour vous
écouter et **comprendre**
vos besoins



Se substitue à vous
dans vos **recherches**
et **gestion de salariés** :
entretiens, test, gestion
administrative (embauche,
déclarations, aide au suivi,
gestion des absences...)



Un service de qualité
qui s'appuie sur une
expérience de plus de
28 ans dans le domaine
d'aide à la personne



Vous **soulage et rassure**
pour les gardes de nuit





GRILLE TARIFAIRE AIDE et ASSISTANCE MODE MANDATAIRE

Assistant de Vie A Accompagnement en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante	Assistant de Vie B Accompagnement en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante et des actes essentiels de la vie quotidienne	Assistant de Vie C Accompagnement et Assistance en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante et des actes essentiels de la vie quotidienne
---	---	---

APEF Bourg-la-Reine

Tarifs (1) applicables au 1er mars 2025

TARIFS JOUR

Assistant de Vie	A		B		C	
	Moins de 60 h par mois	A partir de 60 h par mois	Moins de 60 h par mois	A partir de 60 h par mois	Moins de 60 h par mois	A partir de 60 h par mois
Prestation de Maintien à domicile entre 8h et 20h						
Exemples de tarifs horaires (incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1) (3)	29,20€	28,00€	31,10€	29,90€	32,40€	31,80€
Exemples de tarifs horaires après avantage fiscal éventuel (1) (2)	14,60€	14,00€	15,55€	14,95€	16,20€	15,90€
Dont salaire brut horaire de l'assistant de vie et incluant les charges et contributions sociales	16,00€	16,00€	17,30€	17,30€	18,00€	18,00€
Dont frais de gestion et de mandat par heure HT (3)	11,00€	10,00€	11,50€	10,50€	12,00€	11,50€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat par heure (3)	2,20€	2,00€	2,30€	2,10€	2,40€	2,30€

TARIFS NUIT

Prestations de Garde de nuit de 20h à 8h dont 8 heures de présence responsable (4)	
Exemple de tarifs pour une nuit (incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1)	220,80€
Exemple de tarifs après avantage fiscal éventuel (1) (2)	110,40€
Dont salaire brut de l'assistant de vie incluant les charges et contributions sociales	144,00€
Dont frais de gestion et de mandat HT	64,00€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat	12,80€

Taux de TVA appliquée: 20% (taux en vigueur applicable en France Métropolitaine)

Aucun frais d'adhésion, de dossier ou de présélection et présentation de candidats

(1) Estimation incluant le salaire horaire brut du salarié, les congés payés ainsi que les charges et contributions sociales, auxquels s'ajoutent les frais de gestion et de mandat APEF. Cette estimation est réalisée sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur (le salaire de l'intervenant étant librement déterminé par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié) et des majorations applicables correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur et est susceptible d'évolution à tout moment selon la législation en vigueur. Ces données chiffrées n'ont qu'un caractère indicatif et seront fonction du bulletin de paie qui sera établi chaque mois et validé par le client, des taux de cotisations déterminés par les organismes sociaux et étatiques compétents ainsi que de la législation en vigueur en la matière susceptible d'évolution à tout moment. Le salaire de l'intervenant est reversé par APEF au salarié du particulier-employeur au nom et pour le compte de ce dernier dans le cadre du contrat de mandat.

(2) Avantage fiscal éventuel. Selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du CGI

(3) Les frais de gestion et de mandat dus sont calculés à l'heure sur la base du nombre d'heures de travail effectuées par le ou les salariés du client du particulier-employeur sur le mois civil considéré.

(4) Les heures de présence responsable sont celles durant lesquelles le salarié peut utiliser son temps pour lui-même tout en restant vigilant pour intervenir s'il y a lieu.

Majorations :

Intervention le jour de repos hebdomadaire: majoration de 25%

Interventions réalisées les jours fériés non-chômés : majoration de 10%

Interventions réalisées un jour férié chômé (1er mai) : majoration de 100%

Entre 40h et 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 25%

Au delà de 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 50 %

Majorations applicables sur le salaire brut (incluant les charges et les contributions sociales) correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur, sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur, les éléments de salaire de l'intervenant étant librement déterminés par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié.

Les majorations dues en cas d'intervention un jour férié chômé ou non chômé seront appliquées dès le début des interventions y compris si celles-ci commencent un jour ouvrable.

Dans l'hypothèse où les interventions réalisées amèneraient à un cumul de majorations, la majoration la plus élevée s'appliquera.

Participation aux frais de transport: une participation aux frais de transport du ou de vos salariés pourra être appliquée si ces salariés utilisent les transports en commun. A titre indicatif, 50% de l'abonnement mensuel est à la charge de l'employeur. Ce montant pourra être proratisé si le salarié réalise moins de 17,50h/semaine chez le client considéré.

Indemnités kilométriques: des frais d'indemnités kilométriques pourront être appliqués selon votre lieu de domicile et/ou si votre intervenant doit utiliser votre véhicule personnel.

Modes de paiement: Pèlèvement automatique SEPA, CESU préfinancés.

APEF étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impôts de 50% des sommes dépensés selon les conditions en vigueur de l'article sexdecies du CGI.